

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.*

**Etaient présents** : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Valérie HEROUARD, Karima JOSSELIN, Gaëtan DUPONT, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : M. Nicolas MICHEL, Mme Vanessa GRENET ayant donné pouvoir à M. Pierre LEMETAIS, M. Baptiste REY

**NOMBRE DE MEMBRES :**

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 9

**DATE DE CONVOCATION** : 23.03.2023

**DATE D’AFFICHAGE** : 23.03.2023

---

**Objet : Conseil Architecture Urbanisme Environnement (C.A.U.E)**

Monsieur Le Maire propose que la Commune renouvelle l'adhésion au service CAUE du département moyennant une cotisation annuelle de 59 € pour 2023.

Adhérer au CAUE de la Seine-Maritime permet :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme)
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques...);
- d'être destinataire de publications ;
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion au CAUE pour 2023 pour un montant annuel de cotisation de 59€  
D'autorisé Monsieur le Maire à signer les documents concernant cette adhésion.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 03 avril 2023

Le Maire,  
Pierre LEMETAIS

